

# Compte rendu de l'université d'Automne du mouvement Sauvons la Recherche

P.-L. Garoche – Doctorant IRIT – INPT, Toulouse

## Résumé

Un ensemble de prises de notes, pas très synthétiques mais qui permettent de se rendre compte du contenu et du genre des interventions. Les lecteurs intéressés uniquement par la nouvelle loi d'autonomie des universités liront les interventions du vendredi. La journée du samedi et du dimanche ont été consacrées à d'autres sujets d'actualité ou d'autres défis pour la recherche d'aujourd'hui et de demain : l'attractivité des universités, l'europe (carrières des chercheurs en europe et le fonctionnement de l'ERC), et enfin les dérives de l'évaluation bibliométrique.

Je tiens à m'excuser par avance pour toute imprécision concernant les noms et qualités des intervenants des tables rondes.

## Vendredi 5 octobre 10h – 12h Table ronde avec Valérie Pécresse, ministre de la Recherche

### 10h15 Ouverture de la journée

Madame Pécresse étant en retard, Bertrand Monthubert, président de SLR, ouvre la journée. Il présente le programme

**ven. PM** Enseignement supérieur.

danger de la loi : politique hasardeuse, clientélisme, danger pour la démocratie

proposition de mécanismes, de modes de fonctionnement pour solutionner des pb dus à la loi : par exemple les CS remplacés par les commissions de recrutement

**sam. AM** Attractivité des universités. expériences du lycée de Bertholot (Toulouse) accueil des lycéens à l'université

**sam. PM** 2 débats questions européennes et financement (ANR & co)

**dim. AM** Évaluation et bibliométrie

---

## 10h23 : le Budget de la Recherche – Henri Audier<sup>1</sup>

Il est très critiqué par rapport au budget adopté. La ventilation globale du budget a été donnée, mais il faudra attendre un peu pour avoir le détail des lignes par poste. Voici en vrac les remarques :

- L'enveloppe globale des finances de l'état sur la recherche : 1,8 milliards dont 470 M d'euros pour les retraites
- augmentation énorme de l'aide au privé (crédit d'impôt) +56%, mais d'après la cours des comptes, il n'y a de corrélation observables entre l'attribution de crédits d'impôts et l'augmentation de la recherche
- incitations par rapport aux carrières : en moyenne 7 euros par mois en plus par personnes
- changement fondamental dans l'emploi : pas seulement un pb de précarité, un changement profond : des statuts moins protecteurs
- doctorants : impression qu'"ils" essayent de rattraper le niveau des alloc. Mais le pb d'attractivité, c'est l'assurance de débouchés pour les étudiants qui s'engagerait dans cette voie. En gros, si on est bon et si on prend la filière recherche, on sait qu'on est pas dans une impasse. L'absence de plan pluriannuel est non attractif
- le pb du 1er cycle : il faut encadrement, surface ... mais dans le budget il y a 40M à partir de septembre ... prochain !!! En moyenne 20 minutes en plus d'encadrement par an et par étudiant.
- 390 M sur le crédit d'impôt et 6,5M sur l'augmentation du crédit recherche des universités !!! En faisant les calculs, l'augmentation du financement des labos va monter moins vite que le PIB !
- 800 M pour la recherche publique dont 50% doit aller vers le privé (en additionnant les crédits d'impôts, les aides ANR ciblées entreprises ...)
- Enfin, 3M sur le logement étudiant et 1 seul sur la santé étudiante

## 10h35 : Reprise de Bertrand Monthubert : appel à questions pour préparer la rencontre avec Valérie Pécresse

**Bruno Chaudret, directeur UPR CNRS** à propos des crédits laboratoire : équipe de recherche en faillite. On fait quoi ? On licencie les chercheurs, on les délocalise dans d'autres équipes.

Partie Financement CNRS déplacé sur l'ANR qui suit les effets de mode

**Jacques Moret vice pres CPCNU** procédure de recrutement de la loi : à la tête du client

**Daniel Steinmetz** pb de l'emploi : bcp de gens en CDD, CDI dans l'université (IATOS et Postdoc pour l'instant, bcp plus ...). Rien dans la fcn publique ne permet de décrire leur statuts en terme d'augmentation de salaire ... une univ toulousaine propose de recruter des fonctionnaires de catégorie A à smic + 6%

---

<sup>1</sup>À ce sujet, on peut également consulter le billet du même auteur sur le site de SLR : <http://recherche-en-danger.apinc.org/spip.php?article1631>.

---

**Édouard Voisin** la qualité de la science. de nombreux domaines bons pas tous mais y en a des bons. Dans la loi rien ne permet de savoir si il en saura toujours autant dans quelques années.

?? méconnaissance du métier du contexte du gouvernement et de la ministre

**Bernard Jacq, membre CA SLR** 3 questions

1. crédit impôt recherche : mesure inacceptable en l'état. Que l'embauche de doctorant soit viable
2. sur les organismes : on parle de l'université mais plus des organismes. Quel devenir ?
3. sur l'ANR : en 2004 les gens étaient pour la création d'une telle agence. Mais après trois ans, 20% des demandes des programmes blancs sont satisfaites. Au bout de 3 ans il reste 40% non satisfaites. Que font les équipes sans ANR

**Jean-Daniel Kant, MCF LIP6** si il y a tant de moyen, on devrait pas être dans le besoin. Mais ils sont mal distribués. Le statut de enseignants chercheurs devient critique sans limite de charge.

**Bruno Julliard, UNEF** budget et loi sur l'univ. la volonté du gouvernement de porter une grosse partie d'une classe d'âge au niveau licence n'est pas en concordance avec le financement de l'enseignement de celle-ci.

**Jean Conter, MCF INPT** pouvoir du président. Mesure de limitation ? statuts des personnels

**Henri Audier, retraité, SLR** : réponse sur les statuts : initialement avoir des gens capable de résister aux pressions.

nécessité de faire un communiqué pour rendre compte de la journée. Pour ne pas se faire récupérer par le gouvernement.

**Bernard Dupré, DR** expression du malaise : on parle du salaire, des bâtiments ... Mais on est pas digne de recevoir des gens : décredibilisation de la recherche française par rapport aux chercheurs étrangers, aux industriels, aux étudiants

**Dimitri ???** avenir des organismes en part. CNRS

??? comment faire émerger une politique globale de recherche

**christophe, avocat** Bernard Belloc, conseiller personnel de Nicolas Sarkozy, est le vrai ministre de la recherche.

Il parle d'AZF et soulève les pb de la privatisation. Il a du mal a trouver des chercheurs indépendants du privé, Total dans son cas (avocat d'AZF).

**Xavier Lambert, CNESUP** collégialité. disparition des structures représentatives. les rangs B (70% des gens) disparaissent des instances (CA & co).

---

**Delphine Lacoste doctorante UT1** doctorants non financés

**Claude ??? sociologue a l'UT1** rappel de l'existence des sciences sociales, parent pauvre

**Henri Audier** il ne faut pas dissocier univ et organismes

## **11h22 : Arrivée de Valérie Péresse**

Accueil par Alain Beneteau, vice président chargé de la recherche pour la région midi pyrénées

### **11h26 V. Préresse commence (au lieu de 10h00)**

Elle veut nous présenter un budget *inédit*. Elle dédouane les univ de la taxe de salaire 85M en plus pour les fac cette année.

Éloge de son budget qui surpasse les exigences du pacte de la recherche. On peut discuter de la ventilation des crédits mais de toute façon son budget est boosté, il est conforme aux engagements pris.

C'est une première marche, d'un engagement pluriannuel (5 ans). Ça va gonfler. Quel monde idéal !

4 Priorités :

- l'environnement des chercheurs. (immobilier ...)
- attractivité des carrières (revalorisation des allos +8% (+16% si on compte l'ancienne augmentation))  
monitorat pour tous : 1000 cette année + 2500 l'année prochaine pour avoir 85% de moniteurs au lieu de 50%  
présentation des doctorants *conseils* : expérience qui vient de bordeaux.
- la recherche sur projets. but : atteindre 50% de la recherche dirigée par les projets
- justification de l'enveloppe de crédit d'impôts suite a l'article : "la france qui passe de l'innovation à l'imitation".  
les PME qui font de la R&D. le crédit d'impôt a été évalué par le gouvernement et la cour des comptes et s'avère positif (CONTRADICTION AVEC L'INTERVENTION DE HENRI AUDIER)

**11h37 reprise de B. Monthubert** Critique : pas d'augmentation des postes : donc au bout de 5 ans , 2x moins d'emplois scientifiques

## **1ère série de questions**

Les intervenants précédents reformulent leurs questions (cf. au-dessus).

**Édouard Brezin, Physicien** Quid de la qualité future de la science française : exemple les maths, technologies (nucléaires) qui ont été soutenues autrefois. Rien n'engage aujourd'hui les jeunes à se diriger dans ces professions.

Cette situation ne va pas s'améliorer mais peu d'éléments rassurent : MCF charge augmentée de 50% il y a quelques années. Les décharges ponctuelles (recrutements) doivent être soutenues par des postes.

---

**Bruno Chaudret** sur les crédits dans les labos

**Delphine Lacoste** doctorants non financés, non représentés aux CA, nouvelles modalités de recrutements qui ne garantissent pas la qualité

### Réponse de V. Péresse

À propos de l'absence de création d'emploi : créations d'emploi nombreuses grâce au pacte. en terme d'emploi, y en a plus par habitant qu'en Allemagne ou en UK. La vraie question est la qualité des futurs recrutements et les défis démocratiques (départ retraite). 4600 chercheurs qu'il va falloir recruter + les enseignants-chercheurs. En gros pas besoin d'en créer de nouveaux, y aura assez de vieux qui partent.

Pour revaloriser encore les alloc il faut monter les salaires des MCF. C'est le prochain projet du ministre : le chantier Carrière.

Financement ANR vs organismes : c'est pas contradictoire. Les budgets des organismes vont grossir sur le fonctionnement.

On finit sur "Péresse vs Monthubert" : bataille sur les chiffres des gens qui partent à la retraite et donc des prochaines créations de poste.

### 2ème série de questions

**Henri Audier** projets blancs : ils ne permettent pas de détecter la recherche innovante

budget : dans les 478M d'amélioration des carrières c'est principalement les retards de cotisation de retraites. L'augmentation du crédit d'impôts est comptabilisée sur les crédits recherches. Ce n'est pas un outil pour faire de la R&D. 329M sur les constructions mais combien il y a de retard dans ces chiffres sur les projets déjà voté (construits ?). Enfin, l'augmentation de l'argent pour les facs : +6% c'est à dire presque moins que l'inflation.

Critique de l'approche par projets et la coopération ANR AERES

Manque de scientifiques : l'urgence des urgences est le 1er cycle (40M c'est peau de chagrin cf. au dessus)

**Daniel Steinmetz** pour les organismes : +4,8 % sur le CNRS mais 5% en réserve donc bilan encore incertain.

Sur les emplois : le salarié privé peut renégocier son salaire, etc. Existence de conventions collectives. Par contre, pour le contractuel public, il n'y a RIEN, pas de conventions collectives.

### Réponse de V.P.

cotisations retraites : c'est normal. Ces cotisations augmentent et il y eu des créations de postes suite au pacte.

crédit impôt : il a été évalué. Elle est la chef du ministère de la Recherche publique ET privée. Elle reprend le compte rendu de la cour des comptes qui soutient le crédit impôt (23% retomberait sur les facs). D'après elle, le crédit marche mieux que les subventions aux entreprises.

Emplois contractuels : normalement ils sont protégés par la jurisprudence. Un contractuel doit avoir les mêmes droits qu'un titulaire.

---

## **Vendredi 5 octobre 14h35 – 18h**

### **Enseignement supérieur**

Ouverture par Frédéric Sawicki.

*Idée* : faire un peu le bilan de ce que fait la loi et de ce qu'elle ne fait pas. Il va falloir instancier la loi et donc faire des choix. Construire un code de bonne conduite, de bonne pratique pour les universités dans cette instanciation.

Entre autres :

1. les commissions de recrutements qui décident :
  - les ATER
  - la titularisation
  - recrutement des personnels non statutaires
  - PEDR attribuée localement.
2. Diminution en proportion des représentants (Conseil Scientifique ...) aux CA  
Est ce une bonne chose de déposséder une partie du pouvoir des CS au profit des CA ou du président d'université ? ou pas ?
3. les relations entre le CA et les autres composantes de l'université (les UFR, les départements, les laboratoires)
4. Est ce que la modulation des services sera faite au cas par cas ou bien selon une politique propre à l'université. C'est extrêmement flou.

### **Intervention de Bruno Julliard**

2 grands reproches :

- loi à minima qui ne répond pas aux besoins : l'exemple de 50% d'une classe d'âge en licence ; la lisibilité des diplômes ; conjugaison d'excellence et de formation de masse
- vecteur de danger pour le service public de l'ens. supérieur : recul démocratique (pouvoir accru des présidents, diminution des contre-pouvoirs, ...), statuts des personnels qui ne favorise pas forcément la qualité d'études des étudiants, enfin, à moyen ou long terme l'état s'affranchira des ses contraintes.

Propositions :

- modifications législatives
- fixer les conditions d'applications : les moins mauvaises possibles

### **Intervention de Daniel Filâtre, président de Toulouse 2, membre de la Conférence des Présidents d'Université (CPU)**

La CPU (Conférence des Présidents d'Université) était favorable à la loi. Pourquoi nécessité d'une nouvelle loi. Le congrès de la CPU à Metz en février a soulevé le problème. La loi de 84 modifiant celle de 69 était en décalage complet avec la réalité. Modifiée par un ensemble de circulaire et en décalage sur le terrain. Les CA était parfois bloqués sur certains enjeux. Les présidents sont conscients des enjeux scientifiques, les politiques pédagogiques souhaitables ...

Résultat : la loi du 10 août. Quelques critiques et/ou réponses aux critiques :

- Augmentation de la responsabilité du président et du CA resserré. Pas grave d'après lui.

- 
- Contre pouvoir et questions de démocraties. Dans cette loi, on peut “faire fi” de la démocratie universitaire. Il s’agit donc de construire les contre-pouvoirs.
  - Modèle de régulations qui doivent être renouvelés. (???)

La CPU a forcé le fait que toutes les universités deviennent autonomes au sens de la loi. La loi est un appel pour un travail politique et réflexif sur le fonctionnement de l’université. Positif !

L’engagement de l’état doit être pérenne. Le projet de loi “Finance 2008” ne nous va pas (CPU). Il n’y a pas d’augmentation des financements structurels (que des projets). En moyenne 6400 euros par étudiant, ici Toulouse 2 et Toulouse 1 en dessous de 3300.

### **Intervention de Jacques Moret, Conférence Permanente du Conseil National des Universités (CPCNU)**

Position unanime et hostile de la CPCNU sur les statuts des enseignants chercheurs. En particulier :

- les commissions de recrutement : recrutement non garantis par une collégialité, possibilité de comité avec uniquement des rangs A.
- la possibilité du président d’embaucher seul des chercheurs contractuels
- droit de veto du président pour les recrutements et les mutations

### **Intervention de Jean Fabbri, secrétaire général du SNE-SUP**

Contexte : remodelage global des services publiques (pas uniquement les universités). Aucune création de poste et possibilité d’emplois contractuels : mauvais signe pour l’université. Rien n’est non plus fait pour rendre les diplômés universitaires performants.

### **Débat**

Objectif : communication vis à vis de la communauté scientifique et des étudiants. Tous les conseils vont être renouvelés dans les 9 mois, CA, CEVU . . . Il faut faire des propositions pour “limiter la casse”.

**???, secrétaire général de FSU** cette loi fait suite au pacte pour la recherche. les organismes sont en train d’être démantelés :

- ANR a retiré l’attribution des crédits
- le pacte pour la recherche a décrit une nouvelle méthode d’évaluation des labos

Le CNRS se replie sur lui-même. Intervention interrompue : hors sujet. On doit faire des propositions et non répéter les problèmes.

**Jean Daniel Kant, MCF LIP6** On ne voit pas la finalité du changement apporté par la loi. Il propose de faire une opération de communication.

Proposition :

- Le CS et le CEVU aient un rôle fortement consultatif et que le CA ne puisse pas prendre une décision sans 2nd lecture

- 
- la commission de recrutement comporte un membre de chaque discipline
  - relancer la recherche universitaire en synergie avec les organismes (est encore possible).

**Jean-Pierre ???, représentant la CGT** Il propose de temporiser jusqu'au 17 décembre, date à laquelle le CNESR donne les dotations globales de fonctionnement de chaque université.

**Rémy Mosseri, SLR, membre du CS de son université Paris VI** En quoi la loi va grever le pouvoir de la CS ? C'est déjà uniquement une chambre d'enregistrement. Elle n'a aucun pouvoir.

L'université devient le 3e choix pour les étudiants. Les premiers choix sont des filières sélectives.

Question à B. Julliard : Quelle est la position de l'UNEF sur le problème de la sélection à la fac.

**Catherine Jeandel, présidente d'un CS** suggestion : dans la charte ou code de bonne conduite, il faudrait mettre un garde fou sur le risque de marchandisation de la science dû à la recherche sur projet. Recherche de crédit chez les industriels et les dérives possibles.

## Réponses de la tribune

**B. Julliard** L'UNEF est hostile à la sélection. L'université doit accueillir plus d'étudiants donc il ne faut pas limiter leur entrée. Propositions :

- Fixer un taux maximal de contractuels dans une univ.
- Refus du droit de veto du prédisent

### D. Filâtre

- il faut penser dès maintenant à la construction de la démocratie universitaires : prendre 6 à 8 semaines. Ne pas se faire bousculer par le calendrier du gouvernement.
- il faut repenser les statuts dès maintenant
- les élections vont changer de nature

**J. Moret** réponse à la question sur la finalité de la loi mais il manque certains éléments : statuts des enseignants-chercheurs, contractuels ... Il faudrait que les contre-pouvoirs soient les même pour chaque établissement. Que chaque université n'essaye pas de faire sa sauce dans son coin.

**J. Fabbri** Les contre-pouvoirs existent déjà, c'est les organisations syndicales.

Dans la LRU, il n'y a même pas de centralisation nationales des publications de postes par discipline pour le recrutement.

## Débat

**É. Voisin** Qui va être juge de la responsabilité des présidents ? Devant qui ? De quoi ? De la finalité des universités ? Qui va évaluer la formation des étudiants, la valorisation, la qualité de la recherche, les recrutements ?

---

**Xavier Lambert, MCF Mirail** Il est pour le retrait de la loi qui “n’apporte rien de positif”. Elle sert principalement à retirer les instances syndicales, contre-pouvoirs, des structures de l’univ.

**Martin Andler, Versailles, SLR** Il n’est pas pour un retour en arrière mais il faut préparer l’application la moins mauvaise. Il faut se préparer calmement à cette application. Création de formes de contre-pouvoirs. Il faudrait que la CPU donne pour mot d’ordre de temporiser l’application de la loi.

**Daniel Steinmetz** quel service public pour l’univ. Exemple de la SNCF (coupée en 2 boîtes : une qui exploite les rails et l’autre qui facture leur utilisation. Ca donne des gares qui ne sont plus desservies car non rentable pour remplir les trains ...).

**Rémy Mosseri & Catherine Jeandel** 2 dangers :

- précarisation des statuts → embauche définitive autour de 35 ans au lieu de thèse + 2. Apparitions de sorte de tenure.
- évaluation grossière avec la bibliométrie (AERES)

**D. Filâtre** qui va juger ? il y a deux niveaux : interne et externe externe : AERES. Pb : absence de débats sur l’AERES interne : peu de débats d’évaluation interne. objectifs et façon de les évaluer

### Récapitulatif de Frédéric Sawicki

- problème des contractuels : il faut imposer les mêmes statuts que les fonctionnaires. Ça sera bien pour les agents et ça empêchera peut-être les président d’en abuser.
- les inquiétudes des EPST, la relation université - EPST doit être approfondie.
- il faut repenser le rôle des CS. Si déjà ça ne fonctionnait pas avant alors avec leurs pouvoirs diminués ... Il faut que les personnels présent dans ces instances ne permettent pas qu’elles soient uniquement des chambres d’enregistrement mais qu’elle servent vraiment.
- Une possibilité pour bloquer l’application de la loi, c’est de boycotter les élections. Est-ce que les institutions syndicales veulent choisir cette voie ? Réponse : “Non”
- Définition des obligations de service des enseignants

### Intervention de B. Monthubert

Les statuts doivent être votés avant le 11 février, établissement par établissement. Il faut vraiment faire des propositions, ça peut avoir des effets à long terme (loi précédente sur les statuts : 30 ans).

Les comités de sélections :

- proposition de comités de spécialistes régionaux
- il doit être pérenne (et donc ne pas changer à chaque poste)
- un processus de désignation qui repose sur la démocratie

---

La loi renforce l'hyper-présidentialisation mais ne parle pas des liens entre président et les autres composantes. Surtout dans la fusion des universités : cf. Strasbourg (grosse université avec un tout petit CA : comment peut-elle construire des commissions de recrutement de qualité). Comment un petit CA pour une grosse univ. peut nommer les comités de sélections ? Il faudrait aussi mettre des évaluations internes par rapport à l'affectation des postes.

Enfin, comment arrive-t-on à gérer la possibilité de recruter des contractuels. Notamment le pourcentage de ces contractuels fixé dans le plan quadriennal. Il y a déjà beaucoup de précaires dans les enseignants d'université : ATER, vacataire ...

## **Samedi 6 octobre 9h – 12h**

### **Attractivité de l'université**

N'ayant pu assister à cette session, je recopie le programme annoncé de la session :

La désaffectation des jeunes pour de nombreux champs des études universitaires est un phénomène connu, international, et qui a des causes multiples. Parmi les tentatives pour y remédier, 3 idées qui ont données lieu à des expériences intéressantes :

- favoriser le contact direct des jeunes avec les milieux de la recherche (visite de labo, venue des chercheurs dans les établissements)
- favoriser l'initiation précoce à des démarches de recherche
- ciblage d'initiatives en direction des jeunes de zone défavorisées afin de les encourager à entreprendre des études longues.

## **Samedi 6 octobre 14h – 17h**

### **Questions Européennes**

Martin Andler introduit. Création de l'ERC cette année, dans le cadre du FP7, qui soutient la recherche au niveau européen y compris la recherche fondamentale. Action : Initiative Science in Europe à laquelle participent beaucoup d'associations dont SLR.

Une des questions est la construction des carrières de chercheurs en Europe face à la multiplication au niveau européen des contrats courts (la France n'était pas trop concernée pour l'instant). La position de la France avec une titularisation vue comme précoce n'est pas souhaitable pour les partenaires européens.

2 thèmes de discussions : les carrières européennes et les programmes européens.

### **Carol Featherstone : les carrières européennes**

Elle présente la structure ELSO, son but. ELSO est grosse association de 5500 membres de 21 pays. 3 missions :

- un congrès annuel en Europe sur les sciences de la vie
- défendre les intérêts des scientifiques de ce domaine dans le développement politiques des sciences
- débat sur les carrières à travers l'Europe

---

ELSO carrer development :  
comité constitué de 14 membres de 9 pays. Ils se retrouvent lors des meetings ELSO et débâtent des ressources de financements, des carrières dans et en dehors du monde académique.

La politique scientifique en Europe :

**2001** EC's marie curie

**2004** FP6, création de l'ERC à l'issue du programme, malgré un fonctionnement "bureaucratique"

**2008** European Academic Career Structure

Développement des carrières dans la discipline des molecular life sciences :

- soutenir dès le niveau secondaire/universitaire
- essayer d'harmoniser le niveau PhD en europe (dans certains pays il faut 4-5 publications pour pouvoir commencer, dans d'autres rien)
- 70% des PhD vont travailler en dehors de l'université, ils doivent donc être préparé et il faut recenser les offres d'emplois.
- pour les carrières universitaires, en particulier les débuts de carrières, il faut définir des critères communs en terme de couverture santé, ... qui varient beaucoup d'un pays à l'autre
- création de contrat open-end (CDI). De nombreux pays proposent uniquement des contrats précaires aux jeunes chercheurs

Que pourrait être une structure européenne commune :

- une cadre formel : être visible pour l'extérieur dans un cadre clair
- plusieurs niveaux bien définis
- les postes ouverts doivent être publiés de façon internationale
- une promotion transparente
- la promotion doit évaluer la qualité du chercheur et non le rapport de qualité avec d'autres
- la promotion ne doit pas dépendre de l'ouverture possible de postes

La mobilité : très fertile permet d'échanger les idées, les expertises et permet d'élargir le marché de l'emploi. Permet d'embaucher des chercheurs performants (nationaux, européen ou non-européen). Doit être un *pipeline de l'Excellence*.

Comparaison des différents pays :

**UK** Beaucoup de programmes pour les jeunes (5 ans pour un postdoc) mais sans garantie de postes à l'issue. Les postes de professeurs sont limités à ceux qui existent (il faut attendre leur mort)

**FR** early tenure, peu de postdoc, peu productif (peut-être à cause du statut ?).

**DE** peu de postes. Tout le pouvoir est dans les mains des professeurs.

ELSO veut promouvoir un débat à l'échelle européenne pour défendre ce modèle de carrière européennes. Une structure transparente, indépendantes, avoir des critères de promotion définis, une sécurité de l'emploi à travers l'europe et qui soutienne la productivité de la recherche.

## Débat

**???, immunologie fondamentale** par rapport à la remarque sur la non productivité française due aux statuts des chercheurs fonctionnaires.

---

**Frédéric Sawicki** il faut différencier statuts et évolution de carrière. Les problèmes sont les mêmes partout. Il est difficile de passer DR ou prof. On ne crée plus de postes, on attend le départ à la retraite pour avoir des postes. La nulle loi maintient la phase de qualification pour le recrutement par la CNU. Cette étape pénalise le recrutement de chercheurs étrangers. Il faut rapprocher les délais. C'est un vrai verrou pour le recrutement étranger.

**Ezekiel Ben Ari** les campus allemands sont plus performants, beaucoup plus de moyens (une fac allemande prestigieuse à une dotation annuelle de 180M d'euros !). Le coût de la recherche dans le modèle anglo-saxon est exorbitant, d'après lui, le système français est plus économique tout en étant aussi performant. Il n'est pas dit qu'en changeant de modèle et en dotant autant l'université française est soit plus performante.

**Réponse de C.F.** Elle ne veut pas imposer le modèle US à la France, elle veut ouvrir le débat et le marché de la recherche en Europe.

À propos des tenures, elle pense que leur absence dans certains pays est un vrai problème. Mais le vrai débat est la création d'une structure qui permet de faire de la recherche en Europe, de passer d'un pays à l'autre.

**Martin Adler** On parle très souvent des politiques scientifiques au niveau européen mais peu des carrières de ces chercheurs.

**David Chopin, doctorant en SHS** Difficulté en SHS de structures européennes puisque ça dépend beaucoup de la langue.

**Henri Audier** Les USA imposent un mode onéreux, un système de recherche. Une grande partie des gens vont partir aux US. Il pense qu'on améliorerait la qualité en embauchant plus tôt sur des postes de fonctionnaires. Si on regarde dans les labos US, il n'y a pas de thésards américains, mais des chinois, des indiens... La recherche US est aussi très soutenue par les financements de l'armée. Un autre exemple, la recherche en médecine est très performante en UK mais par contre aux niveaux de qualité de soins ils sont très mauvais !

**Betty ??, biologie structurale** Pourquoi "molecular life science" ? Y a-t-il des organisations similaires qui ne soient pas des biologistes ? À propos du "niveau de sécurité raisonnable", c'est quoi le niveau raisonnable pour une carrière scientifique ? Dans les critères souhaitables pour un scientifique européen.

**???** Soutient de la démarche de l'association. À propos des carrières et de la structuration des équipes. Une équipe qui fonctionne doit comporter un group leader, des chercheurs statutaires et des jeunes. En France, l'évolution actuelle ne s'intéresse qu'à l'évolution de la carrière du group leader. C'est une erreur. L'Europe est en train de tomber dans le panneau. C'est un système malsain. On a besoin des chercheurs qui n'ont pas l'ambition d'être group leader et des ingénieurs.

**Martin Adler (math)** toutes les disciplines n'ont pas forcément de group leader dans leur fonctionnement

---

**réponse de la salle** dans les disciplines expérimentales, il y a un group leader

**Réponse de C.F.** le niveau raisonnable : elle explique le système sans tenure track : 5, 7 ans avec une review. Suivant si elle est positive ou pas, le contrat est renouvelé ...ou pas.

à propos des sciences très langages-dépendantes : elle est consciente du problème, pas trop de solutions pour l'instant

### **Jean-Paul Brasselet, PCN point de contact national pour les programmes européens, DR CNRS en Math. Présentation des structures européennes.**

Il décrit son itinéraire dans les structures européennes :

- membre de panels d'évaluations des programmes européens (action curie par ex.)
- membre observateur indépendant
- PTA (Project Technical Assistance) qui valide la qualité scientifique des programmes et du progrès de ces derniers
- avec la création de l'ERC, PCN (1 pour chaque programme)

Rappel : le taux de réussite dans chaque programme par discipline est proportionnel au nombre de demandes déposées. Il faut vraiment participer aux programmes.

Problèmes rencontrés lors de ces activités européennes :

- manques d'informations
- aides aux porteurs de projets
- pb de gestions

### **Débats**

**B. M.** En 2004, dans l'effervescence de sauvons la recherche, et du soutien de la création de l'ERC, on espérait bcp du FP7. Mais maintenant qu'il est arrivé, on est déçu. Doit-on encore attendre quelque chose de l'Europe ?

**C. F.** De l'intérêt du montage de projets européens ? Ce n'est pas raisonnable de prévoir les résultats à 5 ans.

**Catherine Jeandel** Déçue par le FP7. Les offres de l'ERC ne sont pas en corrélation avec les besoins.

**???** ERC : essentiellement deux programmes Young investigators et un programme hyper élitiste pour faire venir en europe les meilleurs au niveau mondial. Il y a vraiment besoin d'un 3e programme annoncé de collaboration européenne.

**Betty ???** Quelle est la part de recherche fondamentale (cad non programmée) ? Qui décide des programmes ? Elle a bénéficié de beaucoup de grant européen. C'est très lourd. Réunion tous les 6 mois, rapports ... Tatillon au niveau administratif mais peu ou pas de feedback au niveau scientifique.

---

**Henri Audier** Il faudrait plus de grant marie curie. De façon plus automatique. Par exemple que les doctorants bien évalués puissent automatiquement bénéficier de 6 mois dans un autre labo européen. Il faut des moyens simples pour financer des vrais collaborations sans élitisme. Pas forcément des moyens extraordinaires mais plus systématiques. Essayer d'utiliser l'Europe pour construire l'Europe : des vrais collaborations à travers l'Europe.

**Réponse de J.-P. B.** Sur les résultats de l'ERC, il y a plus de 9000 propositions pour arriver à 200 sélectionnées.

Sur la recherche fondamentale, l'ERC a été initialement créée pour cette recherche. Mais suite à des lobbying, elle a été détournée de son but originel pour financer toutes les recherches. C'est le parlement européen qui décide du/des programme.

Dans les dossiers, il faut prouver l'excellence de sa recherche et pour les appels seniors, il faut montrer qu'on est indépendant, qu'on peut être autonome.

À propos des lourdeurs administratives, c'est encore d'actualité mais ça tend à diminuer.

Projets TOK Tranfert of Knowledge : 30% de réussite, mais peu développé en France.

**Recadrage de Martin Adler** Quelles actions prendre pour faire évoluer les choses ?

??? Propositions dans l'aide au montage

- On pourrait mutualiser des moyens pour aider à écrire ces projets (CNRS, univ).
- Faible retour ⇒ recyclage de programmes. Échec à l'europe, on rebalance à l'ANR, à la région ... Quelles structures à mettre en place pour aider à la soumission/recyclage de projets
- Plans de formations, retour d'expériences, connaître les tactiques ...

**JD. Kant** de l'inintérêt de la recherche par projets. Il faudrait plutôt créer des instituts.

## Évaluation et bibliométrie

Rémi Mosseri chairman.

De la fiabilité des indicateurs. On a bien vu leur efficacité dans le match contre les All Blacks où tout le monde donnait la France perdante.

## Yves Langevin, président de la Conférence des Présidents de section du Comité National de la recherche scientifique

La partie amont de l'évaluation : l'ANR qui veut financer toute la recherche par projets. L'autre partie du financement par opérateurs (organismes, univ.)

En 2003-2004, seuls les chercheurs du CNRS et de l'inserm étaient évalués régulièrement indépendamment d'une demande de promotion. C'est quelque chose qui doit être généraliser, pour ne pas laisser des chercheurs sombrer dans l'oubli.

---

En 2005, le CPCN a organisé une réflexion sur les problématiques évaluations. Il existe un compte rendu de 10 pages qui donne une synthèse de ce débat. Est ce que le CPCN peut ou doit organiser cette évaluation de tous les acteurs de la recherche française ? Non, cette structure est très liée au CNRS. Elle doit donc évaluer uniquement ceux qui sont liés au CNRS.

En terme de travail, ça multiplie par deux le nombre d'unités à évaluer et par 10 le nombre de chercheurs.

Comme le CPCN ne peut pas faire cette tâche, ils ne sont pas fondamentalement contre l'AERES. Mais pas dans la façon dont c'est fait.

L'AERES n'a pas de site web. Vous voulez leur écrire : pas d'adresse. On ne sait pas qui est responsable de chaque discipline. Gros problème de l'AERES en particulier

- la transparence. (tous les acteurs de l'évaluation sont nommé, les deux seuls représentants du comité national élus au conseil de l'AERES ne savent pas qui est en charge de quoi)
- représentativité. Il y a huit membres nommés mais sur proposition des comités nationaux. C'est très important d'avoir une représentativité pour donner du poids et de la valeur aux jugements, une certaine légitimité. On ne connaît pas les influences possibles qui peuvent faire évoluer les choix
- collégialité. Partout, y compris aux US, les grosses décisions sont soumises à un avis d'un collège d'expert. Mais dans ce système opaque, on a aucune garantie sur l'impartialité ou l'intégrité des décisions. Compétence de la personne qui fait les choix pour un sujet donné.

Il y a déjà deux pays qui utilisent un tel système : UK et NL. Les bilans ne sont pas positifs, y compris dans les rapports internes publiques de ces structures.

Les outils bibliométriques sont utiles mais il ne faut pas les utiliser exclusivement. Par exemple, par paliers ...

## La scientométrie par Rémy Mosseri

On vient de voir comment nos instances utilisent ces indicateurs. Nos directions et autres sont soumises à la pression pour fournir des indicateurs.

Il y a aussi une dérive vers le bas. Nos pratiques. On est en train de se vautrer dans une utilisation pernicieuse de ces indicateurs. Ca se voit au comité national, dans la commission de spécialistes, dans la distribution des BQR.

Il y a des déclarations de bonne intention. La plan stratégique du CNRS a un bon paragraphe qui soutient un usage modéré de ces indicateurs. En pratique, peut être à cause du nombre croissant de demande d'évaluations, on a une faiblesse intellectuelle. On se met au dernier moment sur le dossier et on utilise les indicateurs bibliométriques. Les doctorants même rentrent dans le système et cherchent à booster leur indicateurs.

Il faudrait peut être interdire les accès internet pendant les évaluations. Des collègues vont chercher sur internet des indicateurs et donnent ensuite leur avis comme s'ils connaissaient le dossier.

**Bernard ???** Il souhaite qu'on ait plus d'indicateurs. Si on relit le livre des états généraux de la recherche, c'est nous qui avons demandé plus d'évaluation. Mais c'est un boulot énorme. Il faudrait des indicateurs qui donne une vision de plusieurs de choses qui sont importantes. Mesurer uniquement la biblio c'est comme faire un avion avec uniquement un altimètre.

---

Il faudrait par exemple un compteur “accompagnement technique” qui permette de pondérer l’indicateur bibliométrique. Exemple de labos de bio avec ou sans plateformes techniques et donc beaucoup moins de résultats.

**C. Jeandel** A propos de l’expérience des 4 ans de l’IRD. Quand on travaille dans les commissions de spécialistes de l’IRD on a 5 notes. Ça permet d’évaluer le chercheur qui est dans un labo parisien et celui qui est parti en Afrique (sans bibliothèque, qui a formé des gens ...).

Le système s’adapte. En 5 sessions, au début on recrutait les CR2 avec 3, 4 articles et maintenant on recrute avec 6 ou 7 articles à 30 ans. Ils sont super stressés, mais le biennal qui suit ils se reposent.

**Frédéric S.** En SHS on écrit plus de livres. Au comité national, on compte pareil un livre et un article. Quelles sont les revues dominantes ? C’est une illusion, les revues dominantes sont des revues américaines sans ligne éditoriale mais avec des modèles de qualités (facteur d’impact ...) Mais le cas des SHS n’a peut être pas si spécifique que ça. On doit ou on va avoir les mêmes problèmes en sciences.

Pb des auto-citations, des citations croisées.

??? Il y a un point dangereux. Derrière le terme “indicateur” il y a la notion de chiffre, objectiviser l’évaluation. On a un certain nombre de valeurs et on va évaluer sur ces valeurs. On essaye de “scientifiser” l’évaluation. Mettre un individu sous forme d’équations.

**JD. Kant** Danger du contrôle du politique sur le scientifique. Il y a plein de recherches qui contestent le courant dominant qui sont abandonnées à cause de ses critères d’évaluation. Il faut plus d’indicateurs mais des indicateurs qualitatifs. Sur les parcours (les femmes qui ont des enfants, les recherches multidisciplinaires, les changements de parcours). On parle de politique de ressources humaines, il faut que l’évaluation soit humaine.

Proposition :

- un petit texte qui donne des indicateurs qualitatifs de la communauté pour la communauté.
- coupler une évaluation locale avec une évaluation nationale

**B. Monthubert** Historiquement, la bibliométrie est apparue dans les années 50 par des sociologues qui voulaient évaluer les scientifiques sans s’intéresser au contenu. Donc la bibliométrie est adaptée pour des personnes non spécialistes. Ce qui n’est pas notre cas quand on doit évaluer.

Autre point, on a un peu mélangé l’évaluation des équipes et des personnes. La bibliométrie peut être utile pour évaluer des labos, des équipes mais pas des individus.

**David Chopin, doctorant** montre des problèmes liés au dénombrement des citations pour évaluer l’importance des chercheurs.

??? Avec ces indicateurs, il y a un renforcement des éditeurs commerciaux. Ça renforce la perte de contrôle sur la diffusion des publications

---

**Ezekiel Ben Ari** Il appuie le paradoxe des indicateurs pour les individus et les structures. On a pas non plus le temps d'évaluer en profondeur la qualité des chercheurs individuels.

**JP Brasselet** A propos de l'évaluation des programmes européens par les panels d'experts. Il y a des guides de l'évaluateur. Le système est transparent. Il y a 3 grands critères : qualité du projet, du candidat et de/des institutions participantes. Les critères sont beaucoup qualitatives que quantitatives. Chaque expert doit répondre à des questions précises puis note. On cherche ensuite un consensus entre experts nommés. Ils doivent donner aussi des commentaires. En quoi le projet peut être amélioré pour la prochaine fois. L'expert rapporteur synthétise les commentaires et donne le feedback.

**Martin Andler** les procédures dans les universités sont moins propres que dans les EPST. Par exemple, le candidat est clairement moins bon mais il a montré une bonne intégration ...

**Yves Langevin** On ne replace pas le débat dans le contexte global : AERES, mise en place de l'ANR. On combine financement sur projet et bibliométrie. On supprime donc la prise de risque et on empêche donc les grandes découvertes.

Une des raisons pour lesquelles la bibliométrie prend aussi son essor, c'est son utilisation par la base (les chercheurs). Lorsque l'on est pas promu, on se jette sur son clavier et on dit : la personne choisie a moins de publi que moi, ce n'est pas juste.

Attention aux facteurs d'impact.

??? En SHS il y a la fameuse enquête CNRS 2004 sur les périodiques SHS. Met en parité les titre anglophone et francophone et considère la longueur dans le temps de l'étude.

**C. J.** Retour d'expérience sur l'évaluation des IT.

### **Bilan par Rémy Mousseri**

- augmenter le nombre d'indicateurs (non bibliométrique) et en parallèle une évaluation multi-critères.
- se donner la règle de donner les résultats des indicateurs dans les disciplines
- demander un étude au niveau de l'ANR pour évaluer comment se passe l'évaluation
- replacer la discussion dans le contexte plus global d'une dérive de la pratique scientifique
- comment continuer le débat : dans la lettre de SLR

**Yves Langevin** Il faut relayer l'appel du LIPN pour le boycott de la fiche d'évaluation du CNRS.